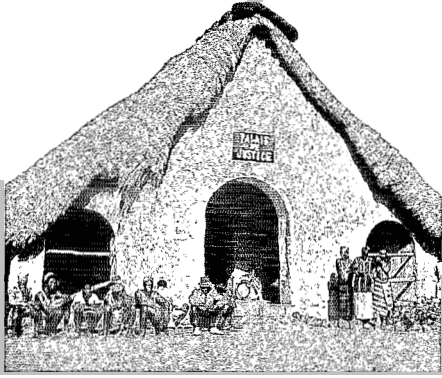




Carnets de juge (1953-1956)

JEAN SUYEUX



J'ai été juge de paix à compétence restreinte dans le pays lobi de juillet 1953 à mai 1956, cumulant les fonctions de procureur de la République, de juge d'instruction et de président de Tribunal. Je me saisisais,

instruisais les dossiers, les classais ou les renvoyais devant ma juridiction, selon une procédure calquée sur celle de la métropole. Triple juge en une seule personne, j'étais tenu d'appliquer des textes répressifs venus du Code Napoléonien qui punissait des mêmes sanctions qu'à Aurillac ou Plougastel Daoulas, l'adultère, le port d'armes, l'utilisation de fausses monnaies, l'outrage à la pudeur, le défaut de carte d'identité, l'exercice illégal de la médecine, l'interprétation des rêves, etc. Il m'était interdit de me référer aux coutumes locales, domaine réservé du Tribunal indigène. Si j'avais appliqué le Code, la moitié de mes "justiciables" auraient dû être poursuivis et condamnés.

Pendant mon séjour, j'ai tenu un carnet de notes, pris 1500 photographies, tourné un film d'une heure et quart en 16mm kodachrome, essayant de fixer les gens, les événements, les émotions de mon univers quotidien. Si les habitants du cercle se laissaient volontiers photographier et filmer dans leur environnement même lorsque celui-ci participait à des manifestations présentées comme secrètes, j'obtenais rarement des informations au moment où j'impressionnais ma pellicule. C'est en montrant les images développées que certaines explications m'ont été données. Plusieurs photos prises pour le plaisir ou pour illustrer un moment de mes activités de juge n'ont été décryptées que trente ans plus tard, lorsqu'un fils de Binduté Da en a pris connaissance dans ma maison d'Enghien.

Septembre 1953 : le condamné à mort de Gaoua

Devant la prison de Gaoua, un beau vieillard avec une barbe blanche de prophète, semble tout droit sorti de Green Pastures, la comédie musicale biblique hollywoodienne. Il



se plante devant moi au garde à vous, la main à la hauteur du front et sort de sa tunique une lettre écrite au crayon : «Monsieur le Gouverneur, j'ai été condamné en 1916 à la peine de mort par le tribunal indigène. Je compte plus de 36 ans comme détenu. Actuellement plus qu'à moitié inanimé, j'ai l'honneur de solliciter très respectueusement ma libération conditionnelle. Signé Nadio Sandiou». Il ajoute qu'il est fatigué d'être en prison, que sa vie est bientôt finie et qu'il voudrait revoir son village avant de mourir. «Son village c'est Gaoua, intervient le brigadier des gardes. Il le voit tous les jours. Il sort quand il veut et va souvent dormir dans la maison de son fils».

-«Je ne le vois pas vraiment tant que je ne suis pas libre», répond le vieil homme.

Je lui dis que je transmettrai sa lettre à Dakar. Combien d'administrateurs et de juges lui ont fait cette promesse avant moi. Il sourit comme s'il avait encore quelque chose à espérer.

De Dakar (où se trouvait le dossier) à Paris, du ministère de la Place Vendôme au palais de l'Élysée, la requête de Nadio Sandiou finit par arriver sur le bureau du président de la République qui lui accorda sa grâce. Il était mort depuis un an lorsque mon successeur fut chargé de la lui transmettre.

Octobre 1953 : les cauris

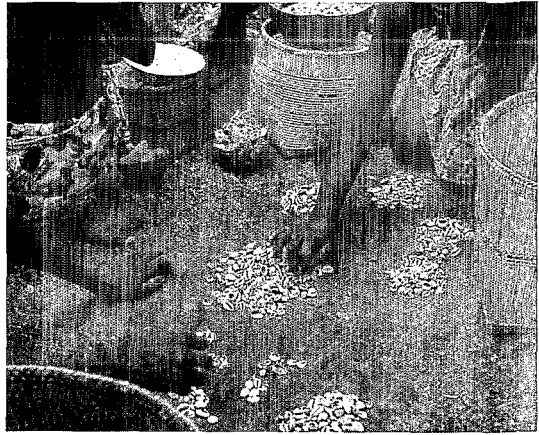
Deux femmes se sont battues au marché de Gaoua pour vingt cauris que la plus jeune qui a de beaux seins ronds avec trois lignes de tatouages en pointillés s'évasant vers le haut à partir du mamelon, devait à l'autre, une marchande de beignets, aux lèvres alourdies de labrets. Après discussion, elle avait accepté de donner les coquillages, ajoutant : «Prends-les si tu l'oses, ils sont amers». La marchande avait alors invité sa débitrice à l'accompagner chez un prêtre qui saurait par un sacrifice approprié écarter le danger. Celle-ci refusa, puis comme l'autre insistait, lui montra une amulette en bois caché sous son pagne. «Attention il te clouera le bec». Dans son PV, le gendarme a qualifié l'affaire de «menaces de mort avec ordre».

Art. 305 du code pénal. Six mois à deux ans de prison, l'amulette nommée Malsé ayant la réputation d'être très méchante. C'est beaucoup pour une querelle au marché. Je change le délit en contravention de 3^{ème} classe. Art. 383, p. 1 du code pénal qui punit de 4 000 à 24 000 F d'amendes et (ou) d'un emprisonnement de huit jours au plus les auteurs et complices de rixes, voies de fait et violences légères.

Pas besoin d'audience, c'est-à-dire d'extrait de casier judiciaire, de tapis vert sur la grande table du tribunal, de clochette et de "kilo kilo" (le juge, le juge). Circonstances atténuantes et mille francs CFA d'amende pour la fille à l'amulette qui devra rembourser sa dette. En cauris froids,

inoffensifs cauris du commerce, précise l'interprète.

En 1953, on estime qu'il circule 300 à 400 millions de cauris valant au cours actuel qui est plus de cent fois supérieur à celui pratiqué au début du siècle, entre 60 et 80 millions de francs CFA. Tolérés par l'administration, ils sont mal vus par les douaniers du cercle qui les taxent selon leur humeur au taux d'importation des devises, des bijoux ou des matériaux de construction (catégorie chaux) lorsqu'ils en saisissent de grandes quantités. De leur côté, les infirmiers du SGHMP et du Service de l'élevage viennent de temps à autre se plaindre à mon tribunal d'avoir du mal à se ravitailler sur les marchés de brousse s'ils ne payent pas leurs achats en coquillages. Ils invoquent l'art. 30 paragraphe 2 du code pénal qui punit d'amende et de huit jours de prison en cas de récidive «ceux qui refusent de recevoir espèces et monnaies nationales ni fausses ni altérées» et me demandent de faire appliquer la loi. J'arbitre consciencieusement les PV que l'on m'adresse, condamnant fraudeurs (presque toujours "inconnus fugitifs") et marchands "franc-phobes" à des amendes qu'ils ne payent pas ou payent en cauris. Certains agents spéciaux (c'est ainsi que se nomment outre-mer les commis du Trésor) acceptent en effet les coquillages qu'ils convertissent en francs CFA pour que l'Etat reçoive son dû.



Mars 1954 : fétiches à Gnobini

Une pièce obscure empuantie de guano de chauve-souris, contre un mur les divinités protectrices du foyer : *marke*, petit animal de terre séchée, *ykoum* et *pouma*, fragments de bois noircis et canaris dentelés, *kuunkhá*, l'homme brave qui monte la garde contre les voleurs, *kagouri*, l'arbitre de la foi conjugale. De l'autre côté, une noce fantasque à la Douanier Rousseau, trois statuettes aux masques de cauris, des crocodiles, des pythons, des salamandres, onduleux, noués à s'y confondre aux longs bras serpentins du trio.

Coiffé d'unealebasse à pointe (figurine effilée le guidant à la chasse à la manière d'un radar), engoncé dans une redingote de drap brun à boutons dorés, Bita Hien, le prêtre des lieux m'accueille en agitant vers le plafond une clochette en cuivre. Trois poulets que je lui offre sont égorgés sur l'autel de la noce aquatique et le dernier, en tombant sur le dos, montre que le sacrifice est accepté.

Depuis deux mois, dans la paillote que j'habite au nord du plateau, en attendant que soit terminée la résidence du



juge, des incidents auxquels je n'avais d'abord pas prêté attention se produisaient : cauchemars répétant jusqu'à l'obsession des scènes d'auto-cannibalisme (loup et proie, je me dévore moi-même), invasion de papillons de nuit, *lolos*, âmes errantes refoulées du pays des morts, pannes inexplicables du réfrigérateur à pétrole, grignotage des murs et de la toiture par des armées de termites et de mouches maçonnes et découverte, quelques jours plus tôt, sous la terrasse où je me suis barricadé, d'un sachet contenant une pommade noirâtre à l'odeur grasseuse et aigrelette très déplaisante. «Un voleur l'a apporté» expliqua Lontan, le jeune Birifor qui me servait de marmite. Il n'y avait rien à voler dans la maison mais ce voleur n'en voulait pas à nos biens. C'est ma vie qui l'intéressait. Lontan ajouta que l'avertissement était clair. Nous aurions dû nous méfier du danger depuis les premiers rêves. Il y a dans la région des sorciers incapables de maîtriser leur boulimie qui se nourrissent de leur propre chair lorsqu'ils manquent de victimes. C'était le sort qui m'était promis.

Lontan avait pour père un grand possesseur de fétiches demeurant à Gnobini, dans la lointaine banlieue de Gaoua. Nous lui rendîmes visite. Sacrifice des poulets, quelques gorgées d'eau de mil crachotées sur le nez des crocodiles, tintement répété de la clochette. Le dieu de Bita Hien rendit son verdict. La situation était grave. Il fallait sans attendre faire appel à un devin. Je lui remis 200 francs CFA et pris une demi douzaine de photos des statues.

Les photographies que j'avais prises chez Bita Hien excitèrent la curiosité d'un ethnologue qui rapprocha la figuration de Tangba en hydrosaurien de la croyance alchimique, popularisée par R. Flud, que les crocodiles naissent du choc de l'éclair frappant l'eau. Vision universaliste des mythes pour le Père Girault de la Mission de Legmoin qui reconnut dans le groupe de statues des *koton wab* (serpent) et *koton iba* (crocodile) proches cousins des petits génies dagara tenant leurs forces de Wen (le dieu ciel). Ces protecteurs aux fonctions multiples spécialisés dans la guérison des enfants, sont signalés par Labouret en 1931 dans son ouvrage sur *les Tribus du rameau lobi* et sont eux aussi enfantés par la foudre (principe mâle) pénétrant le fleuve ou la terre (principes femelles). En 1981, la même photographie fut exposée à Zurich au Museum Rietberg sous le nom de fétiche Dakin (peut-être déformation du lobi *dakon*) divinité relativement courante du panthéon domestique lobi passant pour être très efficace contre les voleurs, les sorciers et les adultères. Bita Hien, chez qui je retournai en 1972, me donna une toute autre explication. S'étant gravement brûlé la main en cuisinant sur un feu de bois des filets d'un crocodile tué près du Poni, il avait, pour hâter la cicatrisation de la plaie, élevé dans sa chambre de fétiches un autel à Tangba, associant le dieu-foudre et le crocodile dans une même sculpture. Lorsque je suis venu le consulter, il m'a immédiatement conduit devant cet autel, sachant les liens qui unissent chez les peuples du cercle les juges et les hydrosauriens. En pure perte.

Mai 1954 : *bikimbir* à Hello

Au marché de Hello, photo d'une femme allaitant son enfant. Lorsqu'elle m'est revenue de France, développée, j'ai remarqué la cordelette qui reliait les pieds de l'enfant. Un revenant, un *bikimbir*, m'a expliqué le chef de canton d'Iridiaka, mort et né plusieurs fois. Sa mère n'a pas eu de chance. Un premier accouchement difficile, un bébé souffrant qui refusait le sein. Le devin consulté par les parents a vite trouvé l'explication : c'est un "enfant mauvais", habité par l'âme d'une personne décédée qui n'a pas voulu rejoindre, quelque part au delà de la Volta Noire, le pays des morts. N'ayant pu de son vivant régler un conflit qui l'opposait à la femme, le revenant a manigancé une vengeance posthume avec l'aide d'un petit génie de brousse aux longs

cheveux noirs et au sexe indéterminé qui l'a guidé vers le bosquet où la femme avait l'habitude de cueillir les feuilles de sa parure. Invisible dans une goutte de rosée, il a attendu le moment propice pour la féconder. Quinze jours plus tard, elle était enceinte.

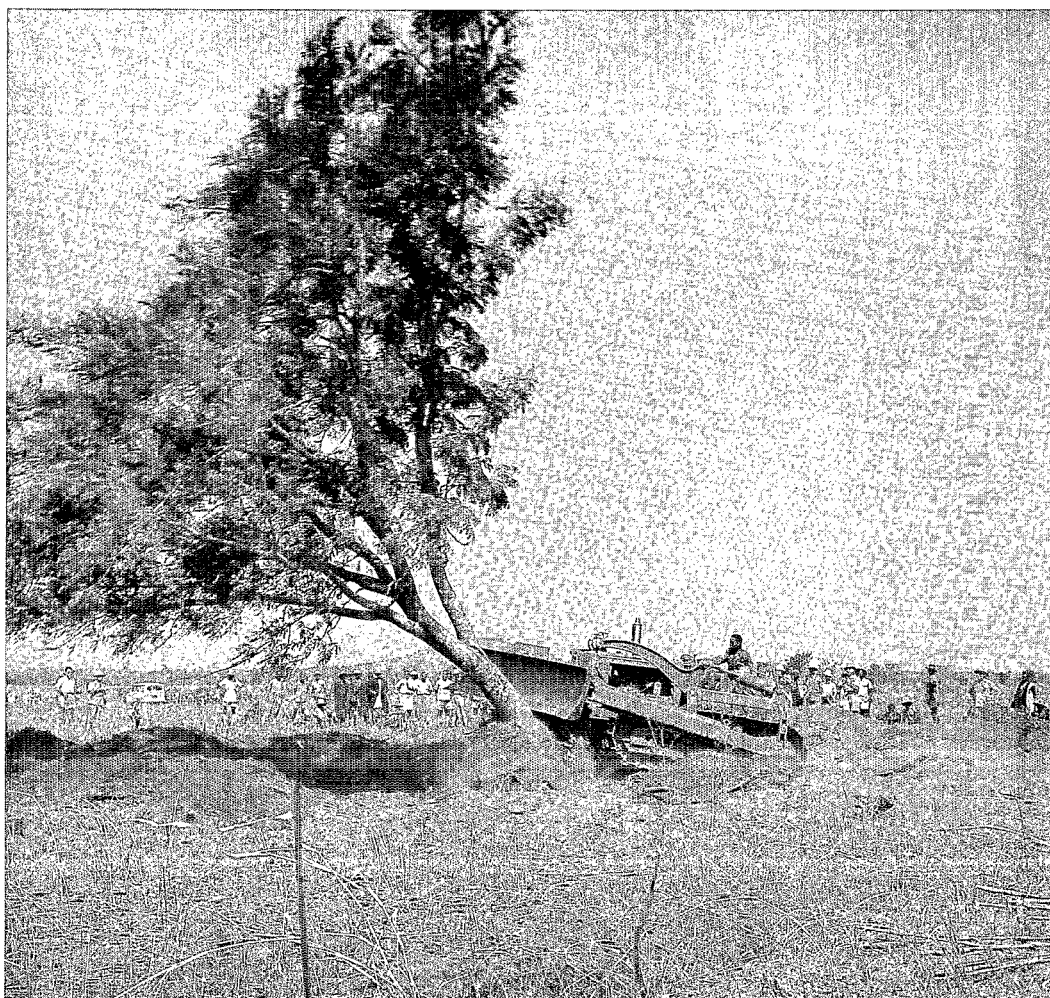


Les sacrifices ordonnés après que la mère eût raconté son histoire n'avaient pas empêché l'enfant de mourir. Ils n'avaient pas non plus interrompu la malédiction du revenant. Un second enfant, quelques mois plus tard, avait montré par des signes indéniables (colères incessantes, voracité, maigreur) qu'il servait à son tour d'enveloppe charnelle à l'âme errante. Pour l'empêcher de "partir" et mettre fin au cycle des réincarnations maléfiques, on l'avait attaché avec une cordelette tressée avec une fibre spéciale. Mais l'enfant continuait à être dangereux pour son entourage. C'est seulement lors du décès de sa mère, décès qu'il avait provoqué, que l'on apprit en interrogeant le cadavre qu'elle n'avait pas dit la vérité au sujet du conflit qui l'opposait au défunt. L'affaire allait-elle, après ces échecs successifs de la magie, aboutir à mon tribunal ? Heureusement, en pays lobi, la parole des morts est rarement mise en doute et l'explication posthume de la femme permit une réconciliation avec le fantôme qui, apaisé, rejoignit le pays de ses ancêtres. L'enfant délié survécut.

Février 1955 : bulldozers et génies à cheveux rouges

En 1954, le gouvernement de la Haute-Volta décide d'installer une rizière dans la vaste plaine qui borde le village de Malba. Une équipe de géomètres délimite les lieux. Cinq bulldozers venus de Bobo Dioulasso aplanissent le terrain et le débroussaillent.

D'abord assez mal accueilli (les Birifor qui peuplent la région sont très attachés à leurs cultures traditionnelles : mil et maïs), le projet finit par être accepté par le chef de canton Hompite Pale qui se fait attribuer la plus grande parcelle (3 ha), mais les machines vont se heurter à d'autres difficultés. Depuis la grande bataille qui opposa les habitants du canton aux militaires de la conquête, un interdit a été mis sur ceux qui seraient tentés d'adopter les "manières des Blancs". Il n'y a à Malba ni école ni dispensaire, les prospections médicales et vétérinaires sont boudées. On dit même que les chevaux apparus avec les occupants sont frappés de maux mystérieux lorsqu'ils entrent dans le canton. Autres ennemis de la modernité, les petits génies à grosse tête et aux cheveux rouges qui logent dans les grands arbres, baobabs, karité, néré, dont l'aménagement de la plaine exige la disparition. Malheur à ceux qui les "voient". Par bataillons de 5 ou 6, ces génies doués d'une force colossale les rouent de coups et leur couvrent la tête d'un médicament qui rend fou. Très attachés à leurs perchoirs (le même sang irrigue diables et arbres), ils en défendent l'accès avec féroce. Impossible aux bulldozers d'en approcher. Il faut négocier leur départ. C'est le chef de canton qui s'en charge. Moyennant finances, il fait procéder (ce n'est pas lui qui officie mais le prêtre de la terre) aux



rites de délocalisation prévus par la coutume. Sacrifice de coqs, projections sur les arbres de cendres de fumées obtenues en calcinant certaines racines, dont l'odeur est insupportable aux génies. La plupart déguerpissent et les travaux peuvent reprendre.

Avril 1955 : Petite Forêt de Boroum Boroum

Boroum Boroum. Devant une maison, une statue en terre séchée monte la garde. Homme en buste coiffé d'un vaste béret noir en croûte de termitière. Très souvent des fétiches rencontrés au cours de promenades ont fait surgir des images familières : un poème de Michaux, des dessins de Cocteau (les Eugène du Potomac), une illustration tirée d'un vieux ouvrage de démonologie. Celui-ci au regard sage et malicieux évoque des vacances anciennes dans un petit village du Béarn. Arrive son propriétaire, comme lui parcheminé et portant un béret basque. La ressemblance est frappante. Il s'assied près du fétiche et me demande de les



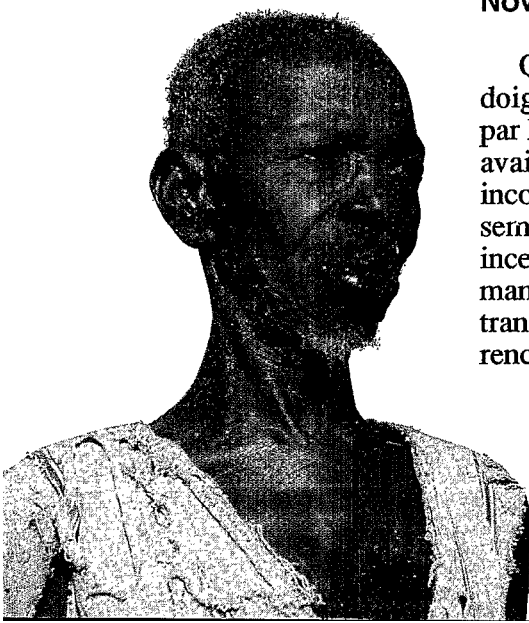
photographier ensemble. Petite Forêt, c'est ainsi qu'il nomme la statuette, est creuse et sert d'habitation au protecteur de la famille, un dieu vigilant qui sort chaque soir par le trou du nombril pour faire des rondes. En quelque sorte le double de l'enveloppe sculptée partant à la chasse des doubles des sorciers nocturnes. Nourri convenablement de sang de volaille et de bière de mil, Petite Forêt remplit sa fonction à la satisfaction générale. «Elle vieillit en même temps que moi, m'explique son propriétaire qui remodèle de temps à autre la statuette, tassant les épaules, rajoutant quelques rides au visage. Lorsque je mourrai on la détruira. Son double m'accompagnera sur le chemin qui mène au pays de mes ancêtres, quelque part du côté de la Volta-Noire». D'autres statuettes que j'ai vu exposées à l'extérieur comme à l'intérieur des maisons reproduisent plus ou moins fidèlement les traits, ou la silhouette de ceux qui les ont façonnées, parfois même ceux de personnages ayant marqué l'histoire récente du pays.

Comme je l'ai déjà dit, mes notes et mes photos n'avaient d'autre propos que de saisir dans l'instant un univers quotidien dont le sens m'échappait presque toujours. Très souvent, le juge que j'étais a été mis à l'épreuve des dieux, des génies, des sorciers, à l'occasion de conflits que j'étais tenu de régler dans le cadre de lois fixées par la métropole. Singulière coexistence de deux mondes que tout apparemment opposait. L'archaïsme plus d'une fois m'apparut du côté de Descartes et le mouvement chez les dieux que je voyais naître, se développer, vieillir - comme Petite Forêt et le *thil*-hippopotame de Kampti - , acquérir des pouvoirs nouveaux, perdre leurs forces, disparaître, mourir, renaître lorsque les circonstances l'exigeaient.

La transmission orale des traditions, l'usage qui en était fait dans mon tribunal permettait de répondre aux problèmes apparemment insolubles en mettant au jour des vérités circonstanciées, souvent contradictoires. Si je

faisais prêter serment à un menteur "professionnel" sur un dieu redouté, celui-ci perdait aussitôt tout pouvoir pour se réveiller quelques semaines plus tard sous les ablutions sanglantes offertes par un mari jaloux pour empêcher sa femme de le tromper. Des voleurs de poulets contre qui étaient réclamées des peines sévères, se voyaient au moment même où l'enquête prouvait leur culpabilité, conférer un statut religieux qui abolissait le délit. Des gens venaient s'accuser de crimes imaginaires pour en masquer d'autres, bien réels ceux-là, que ce subterfuge me faisait connaître et qui échappaient presque toujours à ma compétence ou dont les auteurs ne pouvaient être appréhendés. Détournant au profit du religieux (comme le firent au dépend de l'art Picabia et Duchamp un demi siècle plus tôt) des objets et des concepts ayant chez nous d'autres usages, les Lobi se jouaient avec humour et pragmatisme de nos certitudes. Une bouteille vide de Perrier suspendue à une cordelette pouvait, selon les cas, remplacer le miroir d'eau de la divination, dissuader les esprits malfaisants de s'introduire dans les marmites ou cuisait la bière de mil. Une écumoire brandie comme un poing par un fétiche au regard mort, protégeait par le pouvoir de ses trous multiples de certaines épidémies. D'autres maladies comme la lèpre faisaient partie de l'arsenal dissuasif d'une statuette en bois représentant le Médecin Général Le Rouzic, qui la combattit avec succès dans les années 1930. Surnommé Genanar, il est présent dans de nombreux foyers (j'en ai photographié une bonne vingtaine dans des environnements très différents), coiffé d'un képi, assis nu sur une chaise, et tenant contre sa bouche un objet cylindrique interprété tantôt comme un sifflet, tantôt comme un verre de bière. Tout est inversé dans ce dieu très populaire : son sexe (féminin), ses fonctions (il ne guérit pas la lèpre, il la donne).

Novembre 1955 : le sorcier de Dakpola



Quinze ans plus tôt, la femme de M. a eu deux doigts de la main droite tranchés d'un coup de sabre par le chef de canton de Legmoin parce qu'elle lui avait volé des ignames. En 1951, une maladie inconnue emporta la raison de leur fils unique. Et la semaine dernière, les habitants de Dakpola ont incendié la maison de M. qu'ils accusent d'être un mangeur d'âmes. Les nuits de pleine lune, il se transforme en vipère rouge et attaque les gens qu'il rencontre. Dans cette région peuplée de Dagara, les métamorphoses d'êtres humains en animaux sont, paraît-il, assez courantes : femme-lion protégeant le troupeau du mari contre d'autres lions, "bandits la brousse" se glissant dans la peau de petits éléphants rouges pour piller les

greniers à mil, ou de hyènes pour razzier les chèvres.

Donc M., un vieil homme au visage émacié, a fait 50 km à pied pour venir se plaindre des menaces qui pèsent sur lui. S'il ne quitte pas le canton, les villageois lui briseront les membres à coups de gourdins avant de l'abandonner sur une termitière. Il me dit qu'il n'est pas un sorcier et n'a jamais fait de mal, sous quelque forme que ce soit. Pas une seule fois, il ne s'est changé en serpent.

Pour les gens de Dakpola que je vais interroger sur place, M. n'a encore tué personne, mais le village, averti par son devin du danger qu'il présente ne veut courir aucun risque. M. doit s'éloigner au plus vite. Malheureusement, il ne veut rien entendre et exige de surcroît une indemnité pour sa maison incendiée.

Comme chacun reste sur sa position et qu'une contre-expertise magique est paraît-il impossible, je n'ai plus qu'un recours, le code pénal et la demi douzaine de textes, tous porteurs de la peine de mort qui sanctionnent l'incendie volontaire et la tentative de meurtre. Réponse dérisoire à un problème qui me dépasse mais dont l'absurdité détend l'atmosphère et permet d'aboutir à un compromis. M. sera dédommagé et quittera le canton. S'il récidive, je demande qu'on l'amène au tribunal, sous sa forme vipérine dans un bocal bien bouché.

Janvier 1956 : l'enlèvement de femmes à Doudou

Rapport annuel pour l'année 1955. Sur les 295 condamnés au cours des deux dernières années pour des délits de droit commun (essentiellement rapt de femmes, vols de bétail, coups et blessures, tentatives de meurtres...), près du tiers (84) l'a été par défaut. Depuis mon arrivée, dans les sept cantons "chauds" du cercle, à cheval sur les subdivisions de Gaoua, Kampti et Batie, plus de 150 "bandits la brousse" recherchés par diverses polices du territoire, tiennent le maquis.

A Bobo Dioulasso est arrivé un nouveau procureur qui décide de mettre fin à cette situation. La justice des Blancs ne doit pas être bafouée plus longtemps, écrit-il à l'administrateur de Gaoua auquel il enjoint de faire exécuter les 150 mandats d'arrêt. Les chefs de canton des zones concernées approuvent, dans l'ensemble, cette initiative, notamment mon vieil ami Binduté Da, qui compte dans son canton d'Iridiaka le quart des personnes recherchées. Ils craignent que les victimes, lassées de faire appel en vain à la justice des Blancs, ne s'en remettent comme au bon vieux temps à celle des armes. Mais, comme l'administrateur, ils savent aussi que, dans le contexte politique actuel, les mesures préconisées par le procureur de Bobo ont peu de chance de se réaliser.

Lorsqu'en 1952, le commandant de cercle de Gaoua,

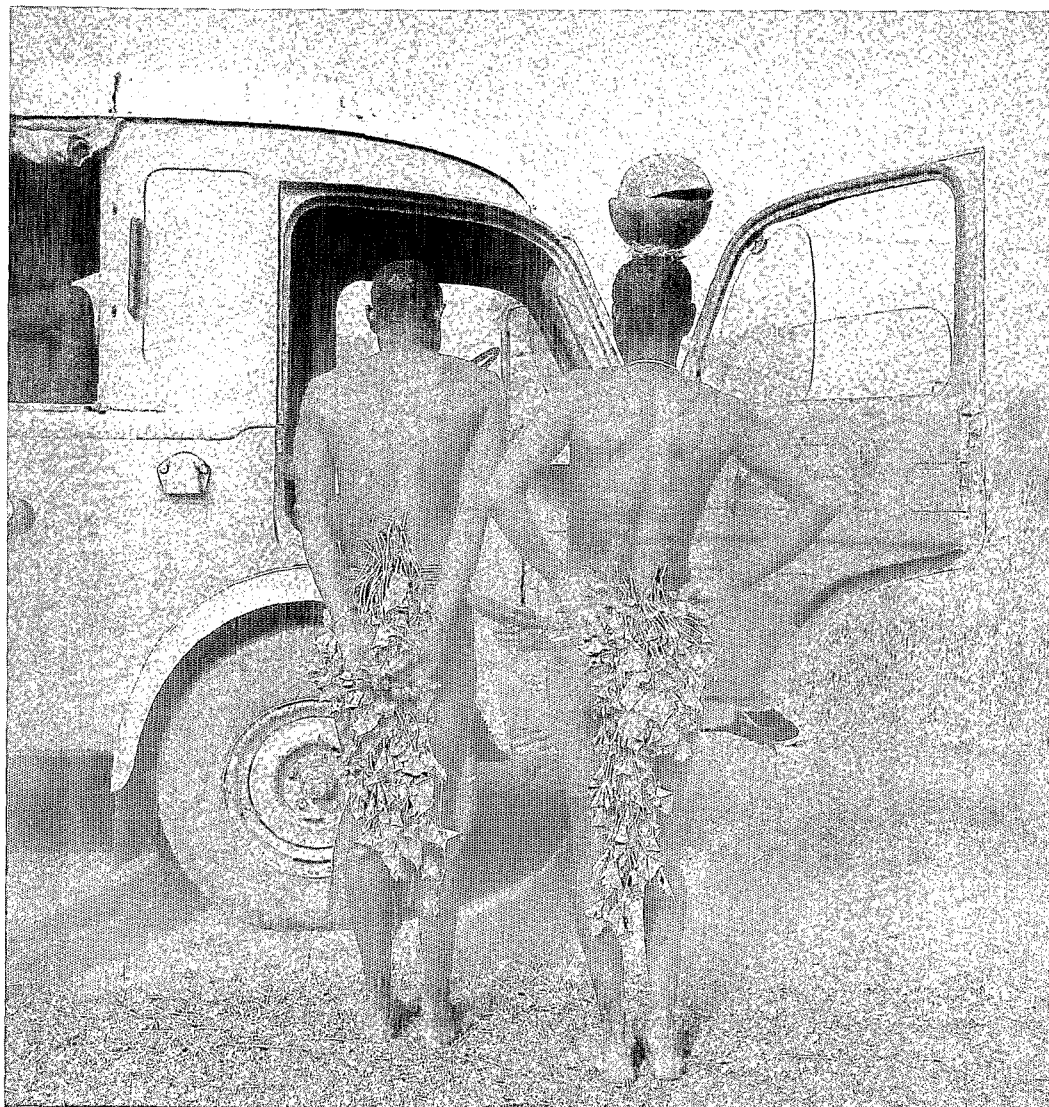
Courton, a voulu interpellé sur le marché de Doudou un certain Lewa, originaire du village voisin de Sanwara, soupçonné d'un vol mineur, l'opération à laquelle participaient l'adjoint du cercle, le gendarme, le chef de la sécurité de Bobo et d'importantes forces armées s'est soldée par le fléchage de cinq personnes (l'administrateur, le chef de sûreté, deux gardes et le représentant de Binduté Da). Lewa qui ne fut pas inculpé par la justice, court toujours.

Faute de moyens appropriés (il n'est heureusement pas question de faire intervenir des militaires), les 150 mandats, distribués au hasard dans les zones "incontrôlées" font retour à leur expéditeur avec les mentions habituelles : inconnu, décédé, enfui en Gold Coast, injoignable.

Fin janvier 1956, le vol de 22 moutons par trois "bandits la brousse" de Sanwara conduit dans mon tribunal le propriétaire des animaux accompagné de quelques membres de la famille. Ils me font comprendre que leur patience est à bout (c'est le second vol dont ils sont victimes). Si je n'interviens pas, les flèches parleront. La victime m'apprend que l'un des voleurs a été vu plusieurs fois au marché de Doudou. Avec l'aide de sa famille et de ses amis, nous pourrions peut-être l'arrêter. J'écarte cette solution qui risque de ranimer d'anciennes rancœurs et décide de me rendre sur les lieux, sans autre arme que mon rolleiflex.

Depuis deux ans, j'ai photographié régulièrement les grands marchés des environs de Gaoua, notamment celui de Doudou où le rollei et son verre dépoli qui montre des images inversées se faisant et se défaisant ont vite apprivoisé les gens, qui ont à leur tour apprivoisé l'appareil. J'ai photographié plusieurs centaines de marchandes et des acheteuses, très souvent à leur demande. Curieuses et amicales, elles choisissaient la pose, tantôt feignant d'ignorer l'objectif, tantôt dialoguant avec lui, participant à mes côtés à la mise en scène, donnant le signal du déclic. Songeuses, hiératiques, tendres, riant presque toujours pour me dire leur complicité dans ce jeu qui nous faisait oublier nos personnages respectifs. De son côté, le chef du marché de Doudou, que j'avais aussi photographié plusieurs fois, s'était toujours montré très accueillant. Avec son aide, mon rollei et un peu de chance, nous pourrions peut-être mettre la main sur le voleur.

Départ de bon matin, avec l'interprète Onguile Some, le chauffeur et le propriétaire des animaux dans la cabine avancée qui est aussitôt entourée d'une foule curieuse. Le voleur n'est pas là (sans doute a-t-il eu vent de notre visite) mais sa femme est aperçue dans le quartier des marchandes de paniers. «Emmenons-la, propose le propriétaire des moutons. Son mari n'a pas d'autre épouse pour lui faire la cuisine. Il viendra se rendre.» C'est aussi l'avis du chef du marché et d'Onguile. Le piège de l'appareil photo fonctionne sans incident. La femme nous suit jusqu'à la voiture.



Demi cercle dans l'herbe brûlée. Derrière nous des bras s'agitent joyeusement. Le chauffeur accélère. Opération réussie. A Gaoua, j'interroge notre captive. Elle prétend ne rien savoir du vol, son mari est un honnête cultivateur. Je la confie pour la nuit au représentant du chef de canton.

Huit heures le lendemain. Je prends mon thé sur ma terrasse. Arrive un cycliste qui cale sa machine contre le mur. Il me salue et se lance dans un discours traduit par le marmiton, qui l'interrompt plusieurs fois pour me regarder d'un air ahuri. «Il dit que vous avez enlevé sa femme au marché de Doudou. Il veut savoir pourquoi». Je réponds que l'homme est un "bandit la brousse" et nous partons pour le tribunal où nous attend le propriétaire des moutons. «Ce n'est pas un de mes voleurs» dit-il en l'apercevant. Quelques minutes plus tard, la "prisonnière" reconnaît pourtant son mari.

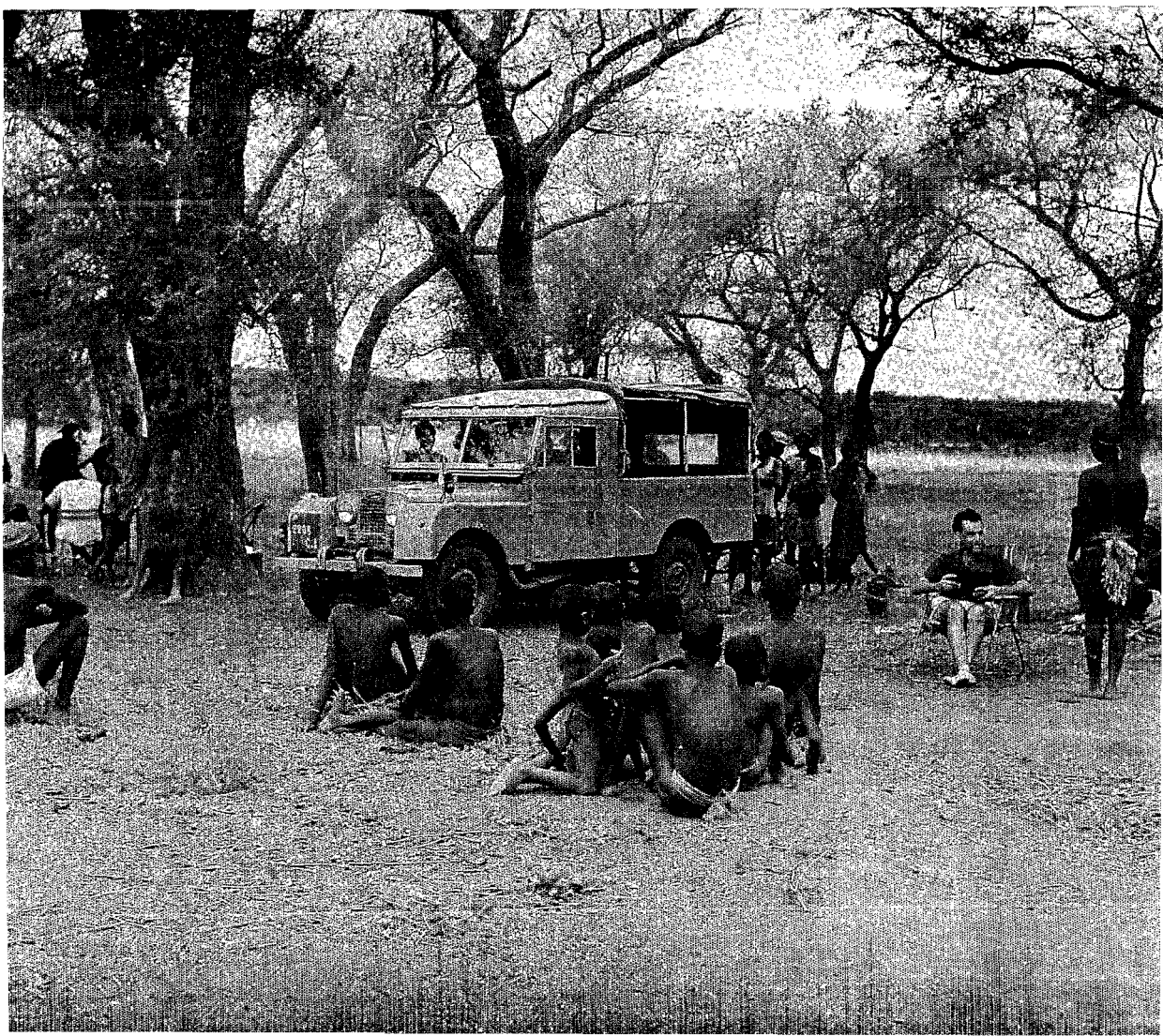
Alors ?

Alors, dit l'interprète, nous nous sommes trompés de femme.

J'ai une folle envie de rire mais me compose un visage sévère pour reprocher au propriétaire des moutons de nous avoir ridiculisés. Une discussion s'engage entre lui et le cycliste d'où il ressort qu'avant de l'épouser, la femme a été mariée au voleur. Le propriétaire des moutons ignorait son divorce et son remariage. Il ne me reste plus qu'à faire reconduire le trio à Doudou mais le cycliste m'apostrophe d'un ton jovial :

«Juge, vous êtes comme les Lobi, vous enlevez les femmes. J'ai compris, je vais vous amener celle du voleur et vous me rendrez la mienne». Le propriétaire des moutons approuve : «Comme ça, chacun aura son dû, lui sa femme, moi mon troupeau.»

Passant outre aux objections du greffier qui parle de détention illégale, je donne le feu vert au cycliste qui enfourche sa machine et dévale à toute vitesse vers le



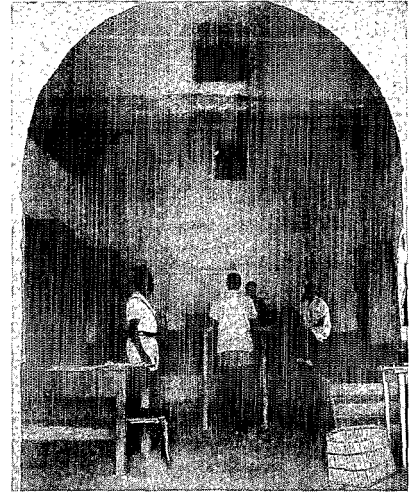
village. Il revient le lendemain soir avec une très jeune femme vêtue d'un pagne jaune qu'il a capturée alors qu'elle allait chercher de l'eau. Cette fois c'est la bonne. Je distribue des taxes à témoins au cycliste et à son épouse et note sur un PV les déclarations de la femme au pagne jaune qui n'ignore manifestement rien des activités de son mari. Elle dormira au dispensaire en attendant qu'il vienne se constituer prisonnier. Ce qui se produit trois jours plus tard. Les deux frères qui sont célibataires arrivent à leur tour. On me dit que cette solidarité est toute naturelle, étant donné les liens de sang qui unissent les trois voleurs. L'un pourtant n'est pas un "vrai" frère, si j'en crois le registre de recensement.

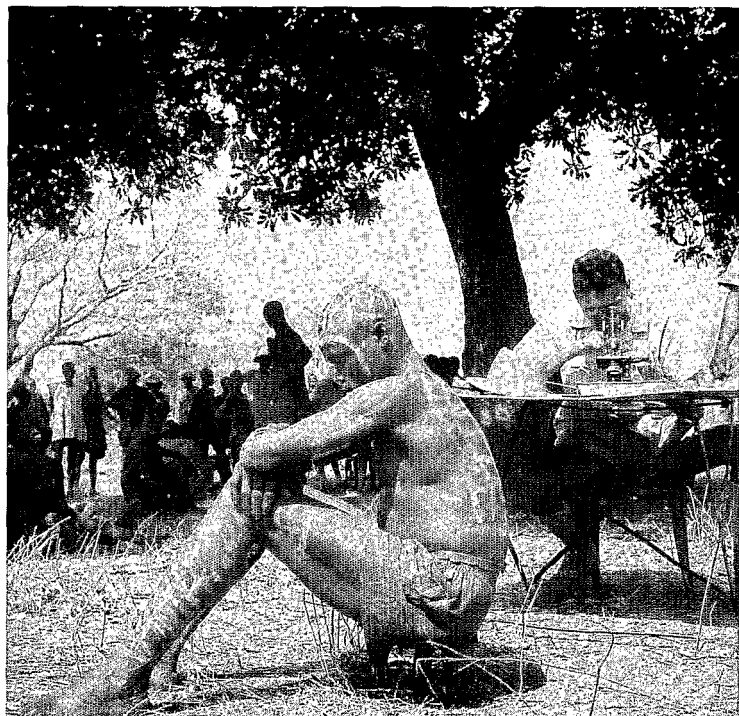
Fort de ce premier succès, je remets au gendarme la liste d'une vingtaine d'épouses de "bandits la brousse", fréquentant régulièrement les marchés des environs, lui donnant mandat de me les amener pour "audition". Trois sont interpellées mais deux maris seulement tombent dans le piège. Puis plus rien. Les femmes aussi prennent le maquis.

N'est pas Lobi qui veut. La complexité du tissu social et l'enchevêtrement des alliances, impossibles à réduire aux seuls liens de matriclan dont parle Labouret (mais dont on ne veut rien me dire), m'empêche d'étendre le champ des enlèvements de femmes sans risquer de déclencher des vendettas. Ce qui n'est pas exactement le rôle d'un juge, même animé de bonnes intentions. Dans quatre mois, je rentre définitivement en France. Mon successeur se débrouillera avec la pile de mandats d'arrêt.

Mars 1956 : un bagré à Kpuere

Kpuere à l'extrême sud du cercle, aux confins de la Gold Coast et de la Côte-d'Ivoire. Un territoire peuplé d'environ 1600 Birifor isolés du chef-lieu de la subdivision (Batié-Sud) six mois par an, l'unique route y conduisant étant coupée par les pluies. Pas d'école ni de dispensaire. Un campement a été mis en 1951 au service d'un infirmier du SGHMP qui fait face avec des moyens de fortune à une situation sanitaire inquiétante. L'équipe dirigée par le nouveau médecin de Gaoua qui se rend à Kpuere en janvier 1956 est renforcée par un groupe d'infirmiers venant de Bobo Dioulasso et dispose d'un matériel de détection convenable (microscopes, centrifugeuses, etc.). Dès l'aube, cinq tables et une tente sont installées. La population, bien moins réticente qu'on ne le prétend, commence à arriver. Soudain, débouche de la plaine une centaine d'hommes et de femmes, au crâne couvert d'une croûte de kaolin. Leur visage et leur corps sont décorés de traits blancs ou rouges.





Ils portent d'épaisses jupes en feuilles et s'avancent en file indienne, courbés, rythmant leur marche du claquement sec des cauris dans la gourde qu'ils tiennent à la main. A chaque pas, ils se redressent, prenant appui du talon sur le sol et projetant derrière eux un petit nuage de poussière. Ce sont les membres du grand bagré, un culte initiatique qui réunit pendant un an dans une retraite semée d'épreuves des Birifor de la région venus après consultation d'un devin, chercher des réponses à leurs problèmes. Les règles strictes de l'initiation leur interdisent tout contact avec des non-initiés et la fréquentation des lieux et cérémonies publics (marchés, funérailles, danses et chants des cultures, etc.). Fragilisés par leur retraite, ils offrent une moindre résistance que les non-initiés aux dangers physiques et psychiques du monde environnant. S'ils tombent malades ou sont victimes d'un accident, ce sera de leur faute. Ils auront transgressé un tabou et l'ensemble des initiés en subira les conséquences. Lorsqu'un décès survient au cours d'un grand bagré, le cadavre est sorti de la maison commune par un trou creusé dans le mur opposé à la porte d'entrée et enterré discrètement sans exposition ni interrogatoire.

Leur venue à la prospection est un signe encourageant. La médecine des Blancs est perçue comme un élément faisant partie de leur système de protection. Sans un mot, ils s'alignent devant les infirmiers, le poing droit fermé devant leur bouche comme un filtre, et se prêtent de bonne grâce aux examens. Bilan très lourd en fin de journée : 37 % de pianiques, près de 50 % de personnes atteintes d'onchocercose, plus de 11 % de lépreux sur l'ensemble de

la population visitée. Des infirmiers resteront sur place pour assurer le suivi des traitements. Quatre mois plus tard, ces mêmes initiés m'inviteront à filmer les rites de rentrée dans le monde, qui se déroulent dans une ambiance de fête au milieu d'une foule nombreuse.

Me rappelant alors la prospection de janvier, un des prêtres du bagré, longtemps opposant à l'administration, se félicite des résultats spectaculaires obtenus grâce à la pénicilline contre le pian. Il s'est fait depuis un zélé défenseur du service de lutte contre les grandes endémies, répétant inlassablement aux Birifor du canton : «Ce n'est pas en gardant votre lèpre que vous embêterez le Blanc. Ni en vous laissant ronger par elle que vous lui ferez votre plus belle grimace».

